



# Le Saint-Siège

---

***DISCOURS DU PAPE PIE XII  
AUX MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION  
DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE L'ÉPARGNE\****

*Salle du Consistoire - Lundi 16 mai 1955*

La visite que vous voulez Nous rendre, à l'occasion de la réunion du Conseil de Gestion de l'Institut International de l'Épargne, Nous est particulièrement agréable, Messieurs, et Nous vous en remercions bien sincèrement. Vous représentez ici un ensemble d'organismes qui, depuis plus d'un siècle, ont rendu et continuent à rendre les services les plus appréciés dans la vie économique et sociale de vos pays respectifs.

N'est-ce pas un des signes les plus manifestes de la prospérité d'une nation et de son ardeur au travail que le succès de ses Caisses d'épargne et le volume des opérations qu'elles effectuent ? La Caisse d'épargne assume en quelque sorte la fonction de relais entre, d'un part, les petits possédants qui, par un labeur quotidien austère et persévérant, se sont constitué un modeste avoir, et de l'autre, l'État, les sociétés financières, les entreprises qui ont besoin, pour remplir leur fonction économique, de capitaux plus ou moins considérables. La préoccupation dominante de qui possède quelques économies sera naturellement de les sauvegarder; il importe, par contre, au pays de pouvoir employer à des fins d'intérêt général les ressources accumulées par les particuliers, mais trop dispersées pour être immédiatement utilisables. La Caisse d'épargne se chargera précisément de recueillir cet argent, de le placer à bon escient, avec le maximum de garanties, de rétribuer le propriétaire et de lui assurer à son gré la restitution des sommes déposées.

Une propagande intelligente et l'apprentissage de l'épargne dès l'âge scolaire assurent efficacement la récolte des fonds, mais l'utilisation des capitaux ainsi obtenus constitue un problème délicat, susceptible de solutions très variées. Bien des facteurs entrent en jeu dans ces déterminations, qu'il vous appartient d'étudier soigneusement pour éviter des erreurs, qui entameraient la confiance des déposants ou nuiraient à la finalité propre de l'institution.

Sans doute en fournissant du crédit à l'État, aux grandes sociétés industrielles ou financières, les Caisses d'épargne contribuent largement au bien commun. Fondées toutefois dans le but d'aider des classes laborieuses, elles doivent aussi se préoccuper, dans le choix de leurs placements, des avantages directs qu'en retireront les épargnants. Qu'elles continuent donc plus encore que par le passé à soutenir et encourager les diverses formes de crédit agraire et professionnel, les coopératives, les sociétés de crédit pour la construction d'habitations, ainsi que tous les instituts destinés à promouvoir l'initiative des particuliers ou des petites entreprises, en leur procurant des matières premières ou l'équipement dont elles ont besoin, pour leur permettre ainsi d'augmenter le rendement de leur activité. De la sorte se réalisera la collaboration féconde du capital et du travail au profit immédiat des travailleurs eux-mêmes. La communauté nationale s'enrichira d'une production accrue et d'une mise en valeur appréciable de toutes ses forces saines.

Nous nous réjouissons d'avance, Messieurs, des fruits de votre rencontre et des améliorations que les Caisses d'épargne de tous les pays en retireront. Puissent ces organes, à présent nécessaires dans la vie économique des nations, gagner encore en prestige et se rendre toujours plus utiles à ceux qui leur font confiance. Si le Divin Maître a conseillé aux hommes de thésauriser, non pour cette vie fragile, mais pour celle qui ne passe pas, Il a aussi maintes fois recommandé la prévoyance, et daignera, Nous en sommes sûr, accorder à ceux qui bénéficieront de vos efforts la grâce d'user des biens temporels de manière à ne pas perdre ceux de l'éternité. À vous-mêmes, à vos collaborateurs, à ceux qui vous sont chers, Nous accordons de tout cœur Notre Bénédiction apostolique.

---

\* *Discours et messages-radio de S.S. Pie XII, XVII,*

Dix-septième année de Pontificat, 2 mars 1955 - 1er mars 1956, pp. 89-90

Typographie Polyglotte Vaticane